

Les taux d'imposition 2010

La municipalité a décidé de reconduire à l'identique les taux d'imposition cette année. 2010 marque aussi l'arrivée d'une nouvelle taxe concernant uniquement les terrains devenus constructibles.

Taxe foncière bâti	15,81 %
Taxe foncière non bâti	122,80 %
Taxe d'habitation	13,44 %
Compensation relais de l'Etat pour 2010 (ancienne Taxe Professionnelle)	22,06 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,00 %
Redevance spéciale des Ordures Ménagère par emplacement (Camping)	7,00 € /emplacement
Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (sur la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition actualisé)	10,00 % sur le Boni

Au budget primitif 2010, les « impôts et taxes » représentent 60% des recettes de fonctionnement.